



COMITE REGIONAL
DU SPORT AUTOMOBILE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE

11, rue de Trey
25000 BESANCON
Tél. : 03 81 80 54 29 - Fax : 03 81 80 76 97
e-mail : asa-sequanie-auto@wanadoo.fr
<http://asa-sequanie.fr/>

RALLYE RÉGIONAL DE LA RIVIERE-DRUGEON

3 avril 2010

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 22 février
Ouverture des engagements : Lundi 22 février
Clôture des engagements : Lundi 22 mars
Retrait du road book et autocollant de reconnaissance : 27 et 28 mars de 10h00 à 18h00
Chez LOU-LET Bar Brasserie 2 place Charles Le Téméraire à La Rivière Drugeon
Dates et heures des reconnaissances : 27 et 28 mars de 10h00 à 20h00
* Vérification des documents et des voitures : **samedi 3 avril de 7h00 à 11h45**
Heure de mise en place du parc de départ : samedi 3 avril à 6h45
* 1ère réunion des Commissaires Sportifs : **samedi 3 avril à 11h30**
* Publication des équipages admis au départ : **samedi 3 avril à 12h00**
Briefing écrit des pilotes : remis lors des vérifications administratives
* Départ de : La Rivière-Drugeon, **samedi 3 avril à 13h00**
* Publication des résultats partiels : **samedi 3 avril à 18h00**
* Arrivée à : La Rivière-Drugeon à **partir de 19h28**
Vérification finale : Garage du Faubourg à Bulle
Publication des résultats du rallye : samedi 3 avril, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent
* Remise des prix : **samedi 3 avril à 23h00** - Maison du Temps Libre – La Rivière-Drugeon

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le 3 avril 2010, le Rallye Régional de la Rivière-Drugeon en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A., numéro : R 25 en date du 12 janvier 2010.

Comité d'organisation

Président : Gérard LEGIOT

Membres : L'équipe Rallye de la Rivière-Drugeon et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.

Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 11, rue de Trey - 25000 BESANÇON

Téléphone : 03 81 80 54 29

Fax : 03 81 80 76 97

Permanence du rallye : 11, rue de Trey à Besançon les 29, 30 et 31 mars 2010 de 17 h 00 à 18 h 30.

Organisateur technique :

ASA SEQUANIE

1.1P. OFFICIELS

| | | |
|-------------------------------|-----------------|---------------------------|
| Commissaires Sportifs | Thierry COURANT | licence n° 16140 – 04/09 |
| | Denis DUROC | licence n° 147050 – 04/05 |
| | Gilbert SALFATI | licence n° 4413 – 04/12 |
| Directeur de Course : | Daniel BLANQUIN | licence n° 1941 – 03/19 |
| Directeurs de Course adjoints | Alain VOILLAT | licence n° 1912 – 04/05 |
| | Hubert BENOIT | licence n° 3617 – 04/11 |
| | Gérard FINQUEL | licence n° 1913 – 04/05 |
| Commissaires Techniques : | Claude CUENOT | licence n° 4454 – 04/05 |
| | Bruno DIVERT | licence n° 40573 – 04/12 |
| | André LALLEMAND | licence n° 55989 – 04/11 |
| Relation avec les concurrents | Gérard LEGIOT | licence n° 3293 – 04/12 |

1.2P. Éligibilité

Le Rallye Régional de la Rivière-Drugeon compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2010,

Le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2010,

Le Challenge Séquanie.

1.3P. Vérifications

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA SEQUANIE <http://asa-sequanie.fr> leurs confirmations d'engagements ainsi que leurs heures de convocations pour les vérifications administratives qui auront lieu **le 3 avril de 7h00 à 11h45** à la Mairie de La Rivière Drugeon et pour les vérifications techniques à la Maison du Temps Libre à la Rivière Drugeon.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage du Faubourg à Bulle. Prix de la main d'œuvre : 45 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Régional de La Rivière-Drugeon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le mardi 23 mars.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €
- Equipage de l'ASA Séquanie : 210 €

3.1.12P. la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques ne seront encaissés qu'après l'épreuve.

Forfait : Conformément aux prescriptions générales 2010, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée sur la commune de La Rivière Drugeon

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

* Le Rallye Régional de La Rivière-Drugeon représente un parcours de 129 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36.3 km

Les épreuves spéciales sont :

* ES 1 - 3 - 5 : LA RIVIERE DRUGEON – COL DE LA REPUBLIQUE

* ES 2 - 4 - 6 : LA PLANEE

* L'itinéraire figure dans l'annexe " ITINÉRAIRE "

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les 27 et 28 mars de 10h00 à 20h00

Seuls 3 passages sont autorisés par spéciale.

Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni d'un macaron spécifique avec un n° d'ordre remis lors du retrait du road-book, dans le cadre de la réglementation FFSA et du strict respect de code de la route et des riverains. Des contrôles seront effectués.

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune

- Chef de poste : chasuble rouge

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : 13 070 € (les prix sont cumulables)

Valeur des coupes : 1 500 € (les coupes ne sont pas cumulables)

| Général | 1er | 350 € | 1 coupe |
|-------------|-----------------|-------|---------|
| | 2ème | 250 € | 1 coupe |
| | 3ème | 150 € | 1 coupe |
| Féminin (1) | 1 ^{er} | 130 € | 1 coupe |

| Groupe | 1er | 200 € | 1 coupe | si + de 6 partants |
|--------|------|-------|---------|---------------------|
| | 2ème | 150 € | 1 coupe | si + de 8 partants |
| | 3ème | 100 € | 1 coupe | si + de 10 partants |

| Classe (1) | 1er | 250 € | 1 coupe | |
|------------|------|-------|---------|--------------------|
| | 2ème | 150 € | 1 coupe | Si + de 5 partants |
| | 3ème | 100 € | 1 coupe | Si + de 9 partants |

(1) Les prix par classe et féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 4 partants dans la catégorie concernée.

3 coupes récompenseront les commissaires.

* La remise des prix se déroulera le samedi 3 avril à 23h00.